

4 jours / 3 nuits - en chambre double

Michèle Bougé : 03 80 20 18 04 ou 06 79 41 92 68

Acte d'engagement : à lire et à signer, merci

Document à renvoyer avec le chèque d'inscription :

200 € d'acompte par personne + supplément éventuel (chambre individuelle : 105 €)

Adresse : Michèle Bougé, 9, route d'Ecuitigny 21360 Bligny-sur-Ouche

1. Clauses particulières

L'acompte de 30% (pour la totalité du voyage, sur une base de 40 participants) sera versé par le Club début janvier 2023. Ce qui correspond à un montant **d'acompte individuel arrondi à 200,00 €, à verser à l'inscription.**

2. Désistement (sauf cas de force majeure*)

2.1. Désistement à plus de 45 jours

En cas de désistement, plus de 45 jours avant le début du séjour, **dans la limite de 10% de l'effectif mentionné au contrat,** aucune somme ne fera l'objet de retenue.

En cas de désistement au-delà de la limite de 10% de l'effectif, l'acompte sera conservé.

2.2. Désistement à moins de 45 jours

En cas d'annulation partielle au-delà de 10% de l'effectif du groupe dans un délai inférieur à 45 jours, la différence de l'effectif entre le nombre annoncé et le nombre de présents sera facturée comme suit :

- entre 45 jours et 7 jours, 60% du montant du séjour est dû ;
- entre 7 jours et 2 jours, 80% du montant du séjour est dû ;
- moins de 2 jours, 100% du montant du séjour est dû.

(*) Cas de force majeure d'annulation

Il est rappelé que l'assurance (inclue dans l'adhésion à Générations Mouvement) garantit l'annulation, par suite de « MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DECES (y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur) ».

Une maladie grave est : « Une altération de santé dûment constatée par un docteur en médecine interdisant formellement de quitter le domicile et nécessitant des soins médicaux et la cessation absolue de toute activité professionnelle ou autre. »

Nom :

Prénom :

J'ai bien pris connaissance des informations ci-dessus.

Lu et approuvé le _____

Signature :